



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 17 JUILLET 2024

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële- M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES –Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie- _ Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme DEPIS Séverine – Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18H30.

N° DELIBERATION	LIBELLE	VOTE
	Vote du PV du conseil municipal du 29 mai 2024	Unanimité
1.1/20240717_39	Fixation d'une caution pour le prêt de matériel de sonorisation	Unanimité
1.2/20240717_40	Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport	Unanimité
2.1/20240717_41	Modification du tableau des effectifs	Unanimité
2.2/20240717_42	Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste Espaces Verts des services techniques	Unanimité
2.3/20240717_43	Heures supplémentaires	Unanimité
3.1/20240717_44	Convention avec le SMBI pour les biens potentiellement sans maître	Unanimité
3.2/20240717_45	Remplacement des lanternes sur la halle de Saint-Astier	Unanimité
4.1/20240717_46	Conventions avec les communes du réseau de la médiathèque	Unanimité
4.2/20240717_47	Conventions avec les écoles de Saint-Astier	Unanimité
4.3/20240717_48	Conventions avec les enseignant(e)s participant à l'animation Hervé Tullet	Unanimité

La séance est levée à 19 heures 30

Madame le Maire
Elisabeth MARTY



Le Secrétaire de séance
Thierry ALMARIC

AR Prefecture

024-212403729 20240717-20240717_39-DE
Reçu le 22/09/2024



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence
de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële-
M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard -
M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle
Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES
Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLU Stéphane - Mme HERIGNY
Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny
VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX -
M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle
GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à
Mme DEPIS Séverine - Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie
HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Fixation d'une caution pour le prêt de matériel de sonorisation
N° : 1.1/20240717_39**

Par délibération du 25 septembre 2015, des tarifs ont été fixés pour le prêt de
matériels.

La commune vient de se doter d'une nouvelle sonorisation performante qui peut être
exceptionnellement prêtée à des associations quand la petite sonorisation du service
des sports est insuffisante.

Le montant proposé de la caution de ce nouveau matériel est de 500 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres
présents et représentés ;**

FIXE une caution de 500 € pour le prêt de matériel de sonorisation

DIT que cette décision est applicable à compter du 1^{er} août 2024



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20240717-20240717_39-DE
Reçu le 22/07/2024

VILLE DE
SAINT-ASTIER

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Thierry AMALRIC



Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 08/08/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 22/07/2024

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20240717-20240717_40-DE
Reçu le 22/07/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 – votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAUX Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme DEPIS Séverine - Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
N° : 1.2/20240717_40**

L'Agence Nationale du Sport a lancé en partenariat avec la Fédération Française de rugby un appel à projets « Héritage Rugby 2023 » pour soutenir la rénovation et le développement d'équipements sportifs favorisant la pratique du rugby.

Les installations du complexe du Roc peuvent rentrer dans ce dispositif. Il est proposé de déposer une demande pour les aménagements suivants :

- Fermeture du terrain : L'équipe première de rugby évolue en fédérale 3, à ce titre, il est préconisé de mettre en place une clôture rigide tout le long de la voie verte, la fermeture de la main courante ainsi que la pose d'un portail pour permettre la mise en conformité des stades de rugby.
- L'installation d'un système de chauffage et rafraîchissement permettra de faire des économies d'énergie au club house.

Le coût estimatif hors taxes est de 81.745,84 euros, il comprend la totalité des travaux avec un changement complet de la main courante du stade d'honneur.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20240717-20240717_40-DE
Reçu le 22/07/2024



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

SOLLICITE l'aide auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'appel à projets « **Héritage Rugby 2023** » pour les aménagements énoncés ci-dessus pour un coût estimatif de 81.745,84 euros HT

AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

Le secrétaire de séance,
Thierry AMALRIC

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 08/08/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 22/07/2024

**Mme le Maire,
Elisabeth MARTY**



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard - M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme DEPIS Séverine - Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Modification du tableau des effectifs

N° : 2.1/20240717_41

Deux dossiers ont été présentés au Centre de Gestion au titre de la promotion interne pour l'accès au grade d'agent de maîtrise.

Le Centre de Gestion ayant émis un avis favorable, les deux agents sont inscrits sur la liste d'aptitude. Aussi, il est proposé de créer les deux emplois suivants :

- SERVICE TECHNIQUE :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise au 01/10/2024 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00.

- SERVICE DU CENTRE CULTUREL :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise au 01/10/2024 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

ACCEPTTE la modification du tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Thierry AMALRIC

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 08/08/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 22/07/2024

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY





VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard - M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme DEPIS Séverine - Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste Espaces Verts des services techniques

N° : 2.2/20240717_42

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant, le conseil municipal doit donc se positionner sur la création de l'emploi suivant :

Il est nécessaire de créer un emploi sur le service espaces verts. Un poste n'a jamais été remplacé durablement depuis la mutation d'un agent dans une autre collectivité. Ce poste relève de la catégorie hiérarchique C dans le cadre d'emploi des adjoints techniques. Le poste est prévu à temps complet.

Faute de recrutement d'un fonctionnaire, le poste est ouvert à un agent contractuel conformément aux conditions fixées à l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique. L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies ci-dessus. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'adjoint technique au 1^{er} échelon.

Ce poste doit être ouvert à compter du 1^{er} octobre 2024.


Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

ACCEPTE la modification du tableau des effectifs approuvant la création d'un poste d'adjoint technique pour le service espaces verts des services techniques, comme énoncé ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Thierry AMALRIC

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 08/08/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 22/07/2024

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 - présents : 20 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard - M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAUX Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme DEPIS Séverine - Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Heures supplémentaires

N° : 2.3/20240717_43

Par délibération du 13 décembre 2023, le conseil municipal a validé la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'engagement et de l'expertise professionnelle).

Dans le document, un paragraphe est consacré aux IHTS (Indemnités horaires pour travaux supplémentaires), heures effectuées en dehors des bornes horaires définies par le cycle normal de l'agent.

Les IHTS sont instaurées au profit des agents stagiaires ou titulaires appartenant aux cadres d'emplois des catégories C ou catégories B.

Les services de la DGFIP demandent que soient listées les cadres d'emplois de façon précise pouvant bénéficier des IHTS.

Cadres d'emplois :



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80

Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr

mairie@saint-astier.fr

Adjoints
Administratifs

Rédacteurs

Adjoints
techniques

EMPLOIS

Agents effectuant des missions les samedis et/ou dimanches et/ou fériés (Fêtes et cérémonies -liste non exhaustive)
Agents des services administratifs effectuant des heures durant leur semaine d'astreinte (NTIC - liste non exhaustive)
Agents mis à disposition de la CCIVS sur des missions de mutualisation de service
Référent Etat Civil
Référent élections
Chargé de communication
Chargé de production
Coordinateur de recensement
Agent de recensement (contractuel)
Responsable ressources humaines
Assistant de direction
Agents d'accueil du centre culturel (gestion des entrées spectacles et cinéma les soirs et weekends - liste non exhaustive)
Agents d'accompagnements des artistes du centre culturel
Agents effectuant des missions les samedis et/ou dimanches et/ou fériés (Fêtes et cérémonies -liste non exhaustive)
Agents des services administratifs effectuant des heures durant leur semaine d'astreinte (NTIC - liste non exhaustive)
Agents mis à disposition de la CCIVS sur des missions de mutualisation de service
Référent Etat Civil
Référent élections
Coordinateur de recensement
Responsable ressources humaines
Assistant de direction
Chargé de communication
Chargé de production
Régisseur spectacle
Agent d'accueil du centre culturel (gestion des entrées spectacles et cinéma les soirs et weekends - liste non exhaustive)
Agents d'accompagnements des artistes du centre culturel
Agents effectuant des missions les samedis et/ou dimanches et/ou fériés (Fêtes et cérémonies -liste non exhaustive)
Agents effectuant des heures durant leur semaine d'astreinte (interventions piscine - cimetière - NTIC - liste non exhaustive)
Agents du centre culturel (assistance technique des spectacles et cinéma les soirs et weekends - liste non exhaustive)
Agents d'accompagnements des artistes du centre culturel
Projectionniste
Régisseur spectacle
Agents des espaces verts
Agents des bâtiments
Agents polyvalents d'entretien
Agents d'entretien de la voirie
Agents mis à disposition de la CCIVS sur des missions de mutualisation de service

AR Prefecture

024-212403729-20240717-20240717_43-DE
Reçu le 22/07/2024

Agents de
maîtrise

Agents effectuant des missions les samedis et/ou dimanches et/ou fériés (Fêtes et cérémonies -liste non exhaustive)
Agents effectuant des heures durant leur semaine d'astreinte (interventions piscine - cimetière - NTIC - liste non exhaustive)
Agents du centre culturel (assistance technique des spectacles et cinéma les soirs et weekends - liste non exhaustive)
Agents d'accompagnements des artistes du centre culturel
Projectionniste
Régisseur spectacle
Agents des espaces verts
Agents des bâtiments
Agents polyvalents d'entretien
Agents d'entretien de la voirie
Agents mis à disposition de la CCIVS sur des missions de mutualisation de service
Agents effectuant des missions les samedis et/ou dimanches et/ou fériés (Fêtes et cérémonies -liste non exhaustive)
Agents effectuant des heures durant leur semaine d'astreinte (interventions piscine - cimetière - NTIC - liste non exhaustive)
Agents du centre culturel (assistance technique des spectacles et cinéma les soirs et weekends - liste non exhaustive)
Agents d'accompagnements des artistes du centre culturel
Chargé de communication
Chargé de production
Projectionniste
Régisseur spectacle
Agents mis à disposition de la CCIVS sur des missions de mutualisation de service

Techniciens

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE les cadres d'emplois pouvant bénéficier des IHTS comme énoncé dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Thierry AMALRIC

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 08/08/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 22/07/2024

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard - M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAUX Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme DEPIS Séverine - Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Convention avec le SMBI pour les biens potentiellement sans maître
N° : 3.1/20240717_44**

Le SMBI (Syndicat Mixte du bassin de l'Isle) propose de signer une convention avec la commune de Saint-Astier pour identifier les biens potentiellement sans maître et pour définir les modalités d'incorporation éventuelle dans le patrimoine de la commune. Cette démarche est menée avec la SAFER.

La 1^è étape consiste à l'identification des biens, celle-ci est facturée à hauteur de 646,15 € par la SAFER, le coût est pris en charge à 50% par la commune. Le SMBI prend l'autre partie en charge.

La 2^è étape consistant en l'incorporation des terrains dans l'actif communal pour une rétrocession au SMBI, sera décidée par avenant à la convention suivant les scénarios définis dans l'annexe de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

ACCEPTÉ les termes de la convention à passer avec le SMBI (Syndicat Mixte du bassin de l'Isle) pour identifier les biens potentiellement sans maître et pour définir les modalités d'incorporation éventuelle dans le patrimoine de la commune

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Le secrétaire de séance,
Thierry AMALRIC

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 08/08/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 22/07/2024

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard - M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAUX Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme DEPIS Séverine - Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Remplacement des lanternes sur la halle de Saint-Astier
N° : 3.2/20240717_45

La commune de Saint-Astier, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant le **remplacement des foyers 209 et 401 sur la halle**

L'ensemble de l'opération est estimé à 2 822,24 € HT soit **3 386,69 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Renouvellement : aménagement, travaux EP seuls, matériel obsolète » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 65,00 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **1 834,46 € HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le dossier qui lui est présenté

DEMANDE au SDE 24 de réaliser les travaux dès réception de la présente délibération

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget de la commune

S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents

et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Thierry AMALRIC

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 08/08/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 22/07/2024

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80

Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr

mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 - présents : 20 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard - M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme DEPIS Séverine - Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec les communes du réseau de la médiathèque
N° : 4.1/20240717_46

Si les villes de Saint-Astier, Neuvic et de Saint-Léon disposent chacune de la compétence « lecture publique » et gèrent dans ce cadre leurs propres bibliothèques, l'évolution des usages culturels et des pratiques des administrés incitent les communes à engager une réflexion pour développer la coopération entre elles dans le domaine de la lecture publique.

Elles ont donc adopté pour certaines tâches, le principe de la mise en réseau de leurs bibliothèques, sans transfert de compétence.

Ce dispositif de coopération basé sur le partage des connaissances et la mutualisation des savoir-faire s'inscrit dans la double démarche de rationaliser certaines missions professionnelles à l'échelle d'un territoire élargi, pour proposer un service public de qualité aux usagers de l'ensemble des communes participantes, dans le respect de leur identité et de leurs compétences propres.



Le conseil municipal doit donc autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention avec les communes du réseau de Saint-Astier.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

ACCEPTE de passer une convention de partenariat fixant les principes de coopération entre les bibliothèques de Saint-Astier, Neuvic sur l'Isle et Saint Léon sur l'Isle
AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention correspondante.

Le secrétaire de séance,
Thierry AMALRIC

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 08/08/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 22/07/2024

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard - M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme DEPIS Séverine - Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Conventions avec les écoles de Saint-Astier

N° : 4.2/20240717_47

Selon le Manifeste de l'UNESCO (1994), « la bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux ».

Cela sous-entend que l'école et la bibliothèque sont deux maillons indissociables et que les relations entre les deux institutions doivent être abordées sous l'angle du partenariat et de la coopération.

Un partenariat fructueux suppose une connaissance, voire une reconnaissance mutuelle des deux partenaires et de leurs objectifs propres.

De ce fait, les enfants accueillis découvrent le plaisir de lire hors du cadre scolaire et la multiplicité des offres de la bibliothèque.



L'école offre un service complémentaire avec des missions et des compétences qui participent différemment au développement des apprentissages de l'enfant.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Et la bibliothèque devient alors familière, identifiée, fréquentée, c'est-à-dire le service que l'on s'approprie.

Pour accueillir au mieux les groupes en fonction de leurs spécificités, il est nécessaire de fixer un cadre qui sera le fil conducteur de ces accueils.

Le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement des conventions avec les établissements scolaires de Saint-Astier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

ACCEPTE de renouveler les conventions avec les établissements scolaires de Saint-Astier

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions correspondantes.

Le secrétaire de séance,
Thierry AMALRIC

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 08/08/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 22/07/2024

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/07/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. MARTIN Jean-Bernard - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. LEGER Bernard - M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - Mme DEPIS Séverine - M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLU Stéphane - Mme HERIGNY Stéphanie - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Olivier BEDJIDIAN - M. Johnny VILAIN à Mme Elisabeth MARTY - Mme PERRIN Christiane à Cendrine VILLEPONTOUX - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie à Mme Isabelle GARREAU - M. DORBES Sébastien à Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme DEPIS Séverine - Mme Sandra DECHENOIX TOURENNE à Mme Stéphanie HERIGNY

Excusé : M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Thierry ALMARIC est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Conventions avec les enseignant(e)s participant à l'animation Hervé Tullet
N° : 4.3/20240717_48**

La Médiathèque municipale de Saint-Astier est un service public ouvert à l'ensemble de la population de la commune et des environs, aux enfants comme aux adultes.

Elle a pour mission d'accueillir, dans le cadre d'un partenariat actif, les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaires de la commune pour le prêt régulier de documents, mais aussi pour des actions de médiation autour du livre (écoles hors commune également).

Le propos cette année est d'aborder l'univers de l'auteur jeunesse Hervé Tullet, afin d'éveiller l'appétit littéraire des enfants et de leur donner le goût de lire. Cette animation spécifique est proposée aux classes désireuses de travailler sur l'œuvre d'Hervé Tullet et qui souhaitent s'engager avec la Médiathèque sur l'ensemble de l'animation programmée.

Une information a été faite sur l'ensemble des écoles de la communauté de communes et les écoles de Saint-Léon et Saint-Aquilin sont intéressées. A titre très exceptionnel et uniquement sur cette année 2024, la prestation ne sera pas facturée aux écoles hors commune qui se sont positionnées.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80

Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr

mairie@saint-astier.fr



Le conseil municipal doit statuer pour autoriser Madame le Maire à signer les conventions avec les enseignants de la commune et hors commune qui souhaitent participer à l'animation Hervé Tullet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

ACCEPTE de passer une convention avec les enseignants de la commune et hors commune qui souhaitent participer à l'animation Hervé Tullet.

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions correspondantes.

Le secrétaire de séance,
Thierry AMALRIC

Pour extrait conforme
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 08/08/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 22/07/2024

Mme le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr